

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 22.01.93.

③0 Priorité : 15.04.92 DE 9205251.

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.10.93 Bulletin 93/42.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Le rapport de recherche n'a pas été établi à la date de publication de la demande.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : Société dite: SCHULTE
DUSCHKABINENBAU GMBH & CO. KG. — DE.

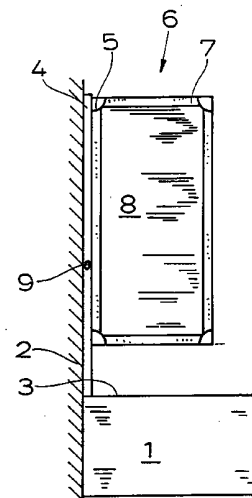
⑦2 Inventeur(s) : Dudek Günter.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Barnay.

⑤4 Pare-douche pour baignoires.

⑤7 Pare-douche pour baignoires ou analogues pouvant être monté au-dessus d'une baignoire (1) sur un mur (2) de telle façon que son bord inférieur repose dans la position d'utilisation sur le bord supérieur (3) de la baignoire (1), comprenant un rail profilé (4) fixe vertical, un rail de support (5) pouvant être déplacé vers le haut et vers le bas dans (ou sur) le rail profilé (4) et un panneau pare-douche (6) comportant un cadre (7) et une vitre pare-douche (8) monté sur le rail de support (5) le rail de support (5) (avec le panneau pare-douche (6)) pouvant dans tous les cas être verrouillé avec le rail profilé (4) dans la position relevée, par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage (9).



L'invention concerne un pare-douche pour baignoires ou analogues, comprenant un rail profilé fixe vertical, un rail de support pouvant être déplacé vers le haut et vers le bas dans (ou sur) le rail profilé et un panneau pare-douche monté sur le rail de support, le rail de support (avec le
5 panneau pare-douche) pouvant dans tous les cas être verrouillé avec le rail profilé dans la position relevée, par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage.

Des pare-douche pour baignoires qui, dans une construction analogue, peuvent également être utilisés pour
10 des baignoires-sabots, des receveurs de douche ou pour d'autres infrastructures, sont bien connus depuis longtemps. Sans considérer cela dans le sens d'une restriction de l'invention, l'état actuel de la technique d'une part et
15 l'enseignement de l'invention d'autre part seront exposés ci-après en regard d'un pare-douche pour baignoires.

Le pare-douche pour baignoires bien connu et qui constitue le point de départ de l'invention (FR 2 575 650 B1) comprend un rail profilé fixe vertical monté directement
20 sur un mur d'une salle de bain en commençant au bord supérieur d'une baignoire. En principe, ce rail profilé pourrait également être monté non pas sur le mur de la salle de bain mais sur un pare-douche fixe pour baignoire sans rien changer au principe fondamental. Le rail profilé est
25 réalisé sous la forme d'un profil en U ouvert d'un seul côté et il est constitué de métal, en particulier d'aluminium. Dans le rail profilé est inséré un rail de support conformé en caisson et également réalisé en métal (aluminium) qui peut être déplacé vers le haut et vers le bas
30 dans le rail profilé. La fixation du rail de support dans le rail profilé est assurée par des chevilles de jonction placées transversalement dans le rail profilé et traversant le rail de support, qui peuvent être déplacées, conformément au mouvement du rail de support, dans des trous oblongs
35 dans le rail profilé adaptés à la hauteur de course du rail de support. Le rail de support porte un panneau pare-douche constitué d'un cadre métallique et d'une vitre pare-douche en matière plastique translucide maintenue dans ledit cadre. Sur le panneau pare-douche, un autre panneau pare-douche

est maintenu de manière mobile dans le sens longitudinal dans des glissières orientées horizontalement. Le panneau pare-douche lui-même peut pivoter par rapport au rail de support autour d'un axe de pivotement vertical. De ce fait, en cas de non-utilisation, le panneau pare-douche peut être 5 tourné de la position sur le bord supérieur de la baignoire vers l'intérieur dans une position sur une paroi frontale de ladite baignoire. Au cas où une robinetterie serait placée à cet endroit, le bord inférieur du panneau pare-douche peut 10 être amené à un niveau au-dessus de la robinetterie en relevant ledit panneau pare-douche avec le rail de support par rapport au rail profilé.

Pour maintenir le panneau pare-douche avec le rail de support dans la position relevée, une cheville de jonction 15 est munie à l'une des extrémités d'une poignée de blocage. En serrant la poignée de blocage, le rail de support peut être verrouillé dans tous les cas avec le rail profilé dans la position haute (en réalité, dans n'importe quelle position).

En débloquent le système de verrouillage réalisé par la poignée de blocage avec la cheville de jonction, lorsque le rail de support et le panneau pare-douche se trouvent en position haute, le panneau pare-douche avec le rail de support doit être maintenu à l'aide d'une poignée 25 prévue à cet effet sur le bord inférieur pour l'empêcher de descendre spontanément et de heurter le bord supérieur de la baignoire (risque de blessure et d'endommagement). Etant donné que ce maintien ne peut pas toujours être assuré de manière fiable, il est prévu dans l'état actuel de la 30 technique de monter entre le rail de support et le rail profilé un système à ressort agissant au moins dans la plage de réglage inférieure. Ce système peut être dimensionné de telle façon qu'il équilibre la totalité du poids du rail de support et du panneau pare-douche de sorte que le rail 35 de support avec le panneau pare-douche doit bel et bien être poussé légèrement vers le bas pour l'amener en contact avec le bord supérieur de la baignoire où il est alors bloqué au moyen du dispositif de verrouillage.

Le pare-douche pour baignoires décrit ci-dessus

et qui constitue le point de départ de l'invention est techniquement compliqué du fait du système amortisseur (dispositif de compensation de poids) nécessaire pour des raisons de sécurité.

5 Pour des pare-douche pour baignoires du type considéré, il est généralement admis que lorsqu'un axe de pivotement est prévu celui-ci ne doit pas se situer obligatoirement entre le rail de support et le panneau pare-douche, mais qu'il peut également être prévu sans problème
10 entre le rail profilé et un dispositif de fixation supplémentaire monté sur le mur ou sur un autre élément fixe. De même, le rail de support pourrait, en principe, être monté fixe auquel cas le rail profilé pourrait coulisser verticalement sur ledit rail de support.

15 Il est également connu à l'état actuel de la technique (EP 0 102 270 B1) de réaliser le rail profilé sous la forme d'une simple barre portée par des paliers supérieur et inférieur et de conformer le rail de support en monture tubulaire du panneau pare-douche laquelle peut
20 coulisser sur ladite barre. Le dispositif de verrouillage pour la position haute est constitué par un tenon monté sur le rail profilé et dépassant dans le sens radial qui se déplace dans une rainure partant radialement de la monture tubulaire. Lorsque le rail de support est relevé avec le
25 panneau pare-douche, le tenon quitte la rainure en dessous du rail de support, et le pivotement consécutif du rail de support avec le panneau pare-douche vers l'intérieur supprime le recouvrement de la rainure par le tenon. Le bord inférieur du rail de support glisse sur le tenon lequel
30 empêche la descente dudit rail de support sur le rail profilé.

Pour le pare-douche pour baignoire bien connu et décrit ci-dessus, il n'est guère possible de monter un
35 le problème que, lors du pivotement en arrière du rail de support avec le panneau pare-douche, la rainure coïncide avec le tenon et que le rail de support avec le panneau pare-douche descend alors spontanément sur le rail profilé. Le problème d'un risque de blessure et d'endommagement se

pose donc ici de la même manière que pour l'état de la technique exposé plus haut, sans qu'il y ait une possibilité raisonnable pour prévenir les accidents.

L'invention a donc pour objet d'indiquer un pare-douche pour baignoires ou analogues qui permet avec des
5 moyens constructifs simples d'interdire toute descente non intentionnelle, incontrôlée et entraînant des risques, du panneau pare-douche à partir de la position haute.

Pour un pare-douche pour baignoires équipé d'un
10 rail profilé fixe vertical, d'un rail de support pouvant être déplacé vers le haut et vers le bas dans (ou sur) le rail profilé et d'un panneau pare-douche monté sur le rail de support, le rail de support (avec le panneau pare-douche) pouvant dans tous les cas être verrouillé avec le
15 rail profilé dans la position relevée, par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage, ce but est atteint par le fait que le dispositif de verrouillage comprend un boulon de verrouillage prévu sur le rail de support (ou sur le rail profilé) et un crochet de verrouillage prévu sur le
20 rail profilé (ou sur le rail de support), que le boulon de verrouillage coopère dans la position haute avec le crochet de verrouillage et maintient ainsi le rail de support dans la position haute, et que le boulon de verrouillage ne peut être séparé du crochet de verrouillage que dans une
25 position située à un niveau légèrement supérieur à celui de la position haute. Selon l'invention, une descente dangereuse du panneau pare-douche à partir de la position haute est empêchée non pas par des mesures passives mais techniquement compliquées comme des dispositifs de compensation de poids, mais par le fait qu'un opérateur est obligé
30 de manipuler le panneau pare-douche avec le rail de support de manière active et de le saisir sciemment de telle façon qu'il porte tout le poids avant même qu'il soit possible de déplacer le rail de support avec le panneau pare-douche de la position haute vers le bas. Sans recourir à des
35 mesures techniques particulièrement compliquées, on empêche ainsi une descente non intentionnelle et incontrôlée et donc dangereuse du panneau pare-douche. La nécessité de soulever encore un peu le rail de support avec le panneau

pare-douche dans la position haute avant de pouvoir les
abaissier oblige un utilisateur à réellement saisir solide-
ment le panneau pare-douche, cette tenue solide du panneau
pare-douche ayant alors également pour effet que le panneau
5 pare-douche avec le rail de support est maintenu solidement
pendant le reste du déplacement vers le bas sur le bord de
la baignoire.

Des particularités et variantes avantageuses de
l'enseignement fondamental de l'invention font l'objet des
10 sous-revendications. Par ailleurs, la description qui va
suivre, en regard des dessins annexés à titre d'exemples
non limitatifs, permettra de bien comprendre comment
l'invention peut être mise en pratique.

Les figures 1a et 1b représentent, schématiquement,
15 un pare-douche pour baignoires selon l'invention dans la
position d'utilisation abaissée et dans la position d'attente
relevée sur une baignoire.

La figure 2 représente, partiellement en coupe,
le rail profilé et le rail de support du pare-douche pour
20 baignoires de la figure 1, dans la région du dispositif de
verrouillage.

La figure 3 représente, conformément à la figure
2, une vue en coupe de la région du dispositif de verrouil-
lage décalée de 90° par rapport à la figure 2.

25 La figure 4 représente une vue de dessus du rail
profilé et du rail de support de la figure 1, la coupe de
la figure 2 étant indiquée par la ligne II-II.

La figure 5 représente un autre exemple de
réalisation d'un dispositif de verrouillage selon
30 l'invention.

Il est permis de faire remarquer encore une fois
que l'enseignement de l'invention se rapport fondamentale-
ment à un pare-douche pour baignoires et à des pare-douche
comparables, par exemple pour baignoires-sabots, receveurs
35 de douche ou aussi pour des cuvettes ménagées dans le sol
et nécessitant une protection. La figure 1a montre alors
tout d'abord globalement la manière dont un tel pare-douche
pour baignoires décrit ci-après à titre d'exemple peut
être monté au-dessus d'une baignoire 1 sur un mur 2 de

telle façon que son bord inférieur repose dans la position d'utilisation sur le bord supérieur 3 de la baignoire 1. Il est facile à constater que le pare-douche pour baignoires comprend un rail profilé 4 fixe monté verticalement et un rail de support 5 qui peut être déplacé vers le haut et vers le bas dans ou sur le rail profilé 4, ainsi qu'un panneau pare-douche 6 monté sur le rail de support 5. Dans l'exemple de réalisation représenté, le panneau pare-douche 6 comporte de la manière habituelle un cadre 7 et une vitre pare-douche 8 réalisée le plus souvent en matière plastique et maintenue dans ledit cadre 7. En principe, on connaît cependant aussi des panneaux pare-douche 6 sans cadre, ce qui implique alors des mesures constructives particulières sur le rail de support 5 ou sur une baguette à charnière rattachée auxdits panneaux. Sur le bord inférieur du panneau pare-douche 6 est généralement prévue une bande d'étanchéité pour assurer, dans la position d'utilisation, l'étanchéité entre le panneau pare-douche 6 et le bord supérieur 3 de la baignoire 1.

L'exemple de réalisation représenté ne montre pas en détail le fait que dans la plupart des cas, le panneau pare-douche 6 peut pivoter par rapport au rail de support 5 autour d'un axe de pivotement vertical de sorte qu'il peut être replié contre le mur 2 au-dessus de la baignoire 1. Bien entendu, l'axe de pivotement pourrait également être réalisé entre le rail de support 5 et le rail profilé 4 ou entre le rail profilé 4 et un dispositif de fixation supplémentaire monté sur le mur 2. Dans l'état actuel de la technique, on connaît à ce sujet différentes variantes auxquelles on peut se référer.

Il ressort d'un examen comparé des figures 1a et 1b que le rail de support 5 avec le panneau pare-douche 6 peut être verrouillé dans tous les cas dans la position haute relevée avec le rail profilé 4 par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage 9.

Le dispositif de verrouillage 9 fait l'objet de l'enseignement de l'invention. A ce sujet, différentes explications concernant l'état actuel de la technique ont été données dans la partie générale de la description et

il est permis d'y faire référence. L'invention sera décrite ci-après à l'aide d'un premier exemple de réalisation d'un dispositif de verrouillage 9 d'un pare-douche pour baignoires selon l'invention, représenté dans les figures 2, 3 et 4.

5 En effet, il ressort des trois figures précitées que le dispositif de verrouillage 9 comprend un boulon de verrouillage 10 prévu sur le rail de support 5 (ou sur le rail profilé 4) et un crochet de verrouillage 11 prévu sur le rail profilé 4 (ou sur le rail de support 5) et que le

10 boulon de verrouillage 10 coopère dans la position haute avec le crochet de verrouillage 11 et maintient ainsi le rail de support 5 dans la position haute, et que le boulon de verrouillage 10 ne peut être séparé du crochet de verrouillage 11 que dans une position du rail de support 5

15 qui se situe à un niveau légèrement supérieur à celui de la position haute. Dans la figure 2, le boulon de verrouillage 10 sur le rail de support 5 est représenté en lignes continues dans la position abaissée du panneau pare-douche 6, c'est-à-dire dans la position d'utilisation. Le boulon de verrouillage 10 dans le crochet de verrouillage 11 est

20 représenté en traits interrompus dans la position haute. Il est parfaitement évident que le boulon de verrouillage 10 doit tout d'abord être déplacé légèrement vers le haut avant de pouvoir sortir latéralement du crochet de verrouillage 11. Cela se fait en relevant le panneau pare-

25 douche 6 avec le rail de support 5 et le boulon de verrouillage 10 prévu sur celui-ci, c'est-à-dire légèrement au-dessus de la position haute qui constitue la position d'attente. Cela offre les avantages décrits dans la partie

30 générale de la description. Dès que le boulon de verrouillage 10 est dégagé du crochet de verrouillage 11, le panneau pare-douche 6 peut à nouveau être abaissé. Toutefois, dans la position haute normale, le verrouillage réalisé par le boulon de verrouillage 10 et le crochet de verrouillage 11

35 ne peut être débloqué.

De plus, il ressort d'un examen comparé des figures 2 et 3 que le crochet de verrouillage 11 est monté ici à l'intérieur du rail profilé 4 de manière à pouvoir pivoter autour d'un axe de support 12 orienté transversalement

par rapport à l'axe longitudinal du rail profilé 4 et que, lors du relevage du rail de support 5, il est pivoté vers l'extérieur par le boulon de verrouillage 10 pour s'enclencher à nouveau derrière ledit boulon de verrouillage 10.

5 Dans l'exemple de réalisation représenté, le crochet de verrouillage 11 présente à cet effet une surface d'arrêt inclinée 13 pour le boulon de verrouillage 10, qui dépasse dans la trajectoire du mouvement relatif du boulon de verrouillage 10 et du crochet de verrouillage 11. La coopération
10 tion avec la surface d'arrêt inclinée 13 a pour effet que le boulon de verrouillage 10 écarte le crochet de verrouillage 11 latéralement jusqu'à ce qu'il s'enclenche dans ledit crochet de verrouillage 11.

En détail, le dispositif de verrouillage 9 avec
15 boulon de verrouillage 10 et crochet de verrouillage 11 est réalisé ici de façon à obtenir une fabrication particulièrement simple. A cet effet, le crochet de verrouillage 11 comporte à son extrémité supérieure un trou oblong 14 ouvert sur le côté qui reçoit le boulon de verrouillage 10. Dans
20 la partie inférieure latéralement fermée du trou oblong 14, il se produit le blocage du dispositif de verrouillage 9 décrit précédemment, alors qu'au niveau de l'évidement latéral du trou oblong 14, le boulon de verrouillage 10 peut se dégager du crochet de verrouillage 11.

25 Le poids propre des éléments participants peut déjà conduire à des positions relatives définies desdits éléments. Toutefois, dans l'exemple de réalisation représenté, il est en outre prévu que le crochet de verrouillage 11 est commandé par un élément élastique 15 dans le sens de
30 l'enclenchement. Par ailleurs, on remarque que le crochet de verrouillage 11 peut être déplacé au moyen d'un bouton-poussoir 16 qui peut être actionné par l'extérieur. On remarque ici que le bouton-poussoir 16 comporte ici un capuchon en caoutchouc 17 rendu étanche vers l'extérieur de
35 manière que l'humidité ne puisse pénétrer vers l'intérieur du rail profilé 4. C'est également ce capuchon en caoutchouc 17 que l'on remarque dans la figure 1 à l'extérieur sur le rail profilé 4 où il est identifié par la référence du dispositif de verrouillage 9.

Dans l'exemple de réalisation représenté dans les figures 2, 3 et 4, le crochet de verrouillage 11 peut être pivoté vers l'extérieur par rapport au boulon de verrouillage 10. Bien entendu, une autre possibilité consisterait à faire pivoter le boulon de verrouillage 10 par rapport au crochet de verrouillage 11, auquel cas le mouvement pivotant devrait être limité à un plan horizontal. Dans ce cas, cet exemple de réalisation alternatif qui n'est pas spécialement représenté dans le dessin est alors caractérisé par le fait que le boulon de verrouillage 10 peut être pivoté élastiquement dans un plan orienté transversalement par rapport à l'axe longitudinal du rail profilé 4, de sorte que lors de la montée du rail de support 5, il passe devant le crochet de verrouillage 11 fixe ou à peu près fixe pour s'enclencher ensuite dans ledit crochet de verrouillage 11. Cette variante peut également être combinée avec la variante décrite précédemment pour réaliser ainsi un mouvement relatif mutuel des éléments considérés.

Des pare-douche pour baignoires du genre considéré devraient permettre autant que possible un montage flexible, en particulier il devrait être possible de les fixer sans problème à droite ou à gauche, par exemple sur un mur 2, comme cela est représenté dans le dessin, ou sur un élément de paroi fixe qui forme à son tour un pare-douche. L'exemple de réalisation représenté d'un pare-douche pour baignoires selon l'invention est préparé pour la fixation à droite et à gauche, et ce par le fait qu'il est prévu deux boulons de verrouillage 10 et deux crochets de verrouillage 11 et qu'à chaque fois une paire de boulon de verrouillage 10 et de crochet de verrouillage 11 entre en action lors du montage du pare-douche pour baignoires, avec fixation à droite ou à gauche. Les deux éléments pourraient être séparés, mais dans l'exemple de réalisation représenté seulement deux boulons de verrouillage 10 simples sont prévus sur le rail de support 5, alors que le crochet de verrouillage 11 d'une construction plus compliquée est réalisé en double sous la forme d'un élément de crochet double. Dans l'exemple de réalisation représenté, cet élément peut tourner autour d'un seul et même axe de support 12 et pivoter dans le sens

opposé à la sollicitation d'un seul élément élastique 15. De même, il n'est commandé qu'à partir d'un seul bouton-poussoir 16, ce qui exclut des confusions. Tout au plus, on pourrait prévoir le montage d'un bouton-poussoir 16 non
5 seulement par l'extérieur mais aussi par l'intérieur sur le rail profilé 4; dans ce cas, le bouton-poussoir placé en face du bouton-poussoir 16 dans la figure 2 devrait alors agir sur l'élément de crochet double au-dessus de l'axe de support 12 pour obtenir la direction correcte de l'applica-
10 tion de la force. Dans l'exemple de réalisation représenté, l'élément de crochet double est conformé à symétrie ponctuelle par rapport à l'axe de support 12. Il peut être réalisé sous la forme d'une simple pièce métallique ou aussi d'une pièce en matière plastique; dans l'exemple de réalisa-
15 tion représenté, il est constitué de matière plastique éventuellement renforcée par des fibres.

Sur le plan de la construction, la figure 4 montre un mode de réalisation du pare-douche pour baignoire auquel une préférence particulière a été accordée et qui est
20 caractérisé par le fait que le rail profilé 4 présente une forme en U avec des branches du profil en U rentrées de manière à former des barres conductrices 18, que le rail de support 5 présente une forme en double T avec des rainures 19 qui reçoivent les barres conductrices 18, et
25 que le boulon de verrouillage 10 dépasse du rail de support 5 dans l'espace en U du rail profilé 4. Il ressort également de l'exemple de réalisation représenté que l'axe de support 12 du crochet de verrouillage 11 est fixé sur le dos du U du rail profilé 4. Selon l'invention, il a été découvert
30 qu'un assemblage coulissant sous la forme représentée est parfaitement praticable si les surfaces de glissement sur le rail profilé 4 et sur le rail de support 5 ne sont pas trop courtes, c'est-à-dire qu'elles ne présentent pas globalement une superficie trop faible. De plus, il est
35 naturellement nécessaire de prendre en considération les appariements des matériaux donnés.

La figure 5 montre un autre type de construction pour un dispositif de verrouillage 9 qui fait appel aux systèmes de guidage par trou oblong/tenon de raccordement

selon l'état de la technique exposé au début. Le crochet de verrouillage 11 est constitué ici par un évidement 20 échelonné en largeur dans le rail profilé 4, alors que le boulon de verrouillage 10 est réalisé sous la forme d'un
5 boulon à diamètre échelonné qui s'engage dans ledit évidement 20. Dans la vue de côté du boulon de verrouillage 10 représenté à droite dans la figure 5, on remarque l'échelonnement du diamètre. Dans la partie gauche de la figure 5, la section avec le diamètre intermédiaire se situe dans l'évidement
10 20 et empêche une descente du rail de support 5. Le panneau pare-douche 6 avec le rail de support 5 doit tout d'abord être soulevé légèrement; la bride plus large sur le boulon de verrouillage 10 peut alors être poussée vers l'intérieur jusqu'à ce que la section avec le plus petit
15 diamètre soit alignée avec l'évidement 20. Le panneau pare-douche 6, y compris le rail de support 5, peut alors glisser vers le bas. L'effet de ressort du boulon de verrouillage 10 est obtenu ici par une patte de support un peu plus longue; l'effet de ressort est indiqué par la
20 double flèche.

En ce qui concerne les matériaux mis en oeuvre, l'invention prévoit que le rail profilé 4 est avantageusement réalisé en aluminium, tandis que le rail de support 5 est constitué de matière plastique (ou inversement). De
25 plus, il est avantageux que le boulon de verrouillage 10 soit réalisé en métal et noyé dans la matière plastique du rail de support 5.

La figure 4 montre, dans la vue de dessus, la fonction de coulissement du rail de support 5 dans le rail profilé 4 par l'intermédiaire des rainures 19 et des barres conductrices 18. Par ailleurs, elle indique encore le fait
30 que le rail de support 5 est ici muni de baguettes d'étanchéité 21 élastiques bien connues en soi (EP 0 102 270 B1).

REVENDICATIONS

1. Pare-douche pour baignoires ou analogues, comprenant un rail profilé (4) fixe vertical, un rail de support (5) pouvant être déplacé vers le haut et vers le bas dans (ou sur) le rail profilé (4) et un panneau pare-douche (6) monté sur le rail de support (5), le rail de support (5) (avec le panneau pare-douche (6)) pouvant dans tous les cas être verrouillé avec le rail profilé (4) dans la position relevée, par l'intermédiaire d'un dispositif de verrouillage (9), caractérisé par le fait que le dispositif de verrouillage (9) comprend un boulon de verrouillage (10) prévu sur le rail de support (5) (ou sur le rail profilé (4)) et un crochet de verrouillage (11) prévu sur le rail profilé (4) (ou sur le rail de support (5)), que le boulon de verrouillage (10) coopère dans la position haute avec le crochet de verrouillage (11) et maintient ainsi le rail de support (5) dans la position haute, et que le boulon de verrouillage (10) ne peut être séparé du crochet de verrouillage (11) que dans une position du rail de support (5) située à un niveau légèrement supérieur à celui de la position haute.

2. Pare-douche pour baignoires selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) est monté à l'intérieur du rail profilé (4) de façon à pouvoir pivoter autour d'un axe de support (12) orienté transversalement par rapport à l'axe longitudinal du rail profilé (4) et que, lors du relevage du rail de support (5), il est pivoté vers l'extérieur par le boulon de verrouillage (10) pour s'enclencher à nouveau derrière ledit boulon de verrouillage (10).

3. Pare-douche pour baignoires selon la revendication 2, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) présente une surface d'arrêt inclinée (13) pour le boulon de verrouillage (10), qui dépasse dans la trajectoire du mouvement relatif du boulon de verrouillage (10) et du crochet de verrouillage (11).

4. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) comporte à son extrémité

supérieure un trou oblong (14) ouvert sur le côté pour la réception du boulon de verrouillage (10).

5 5. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) est commandé par un élément élastique (15) dans le sens de l'enclenchement.

10 6. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) peut être déplacé par un bouton-poussoir (16) qui peut être actionné par l'extérieur.

15 7. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisé par le fait que le boulon de verrouillage (10) peut pivoter élastiquement dans un plan orienté transversalement par rapport à l'axe longitudinal du rail profilé (4) et que, lors de la montée du rail de support (5), il passe devant le crochet de verrouillage (11) fixe ou à peu près fixe pour s'enclencher ensuite dans ledit crochet de verrouillage (11).

20 8. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé par le fait qu'il comprend deux boulons de verrouillage (10) et deux crochets de verrouillage (11) et qu'à chaque fois une paire de boulon de verrouillage (10) et de crochet de verrouillage
25 (11) entre en action lors du montage du pare-douche pour baignoires, avec fixation à droite ou à gauche.

30 9. Pare-douche pour baignoires selon la revendication 8, caractérisé par le fait que les deux crochets de verrouillage (11) sont réunis en un élément de crochet double qui, de préférence, peut tourner autour d'un axe de support (12) et pivoter dans le sens opposé à la sollicitation d'un seul élément élastique (15).

35 10. Pare-douche selon la revendication 9, caractérisé par le fait que l'élément de crochet double est conformé à symétrie ponctuelle par rapport à l'axe de support (12).

11. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, caractérisé par le fait que le rail profilé (4) présente une forme en U avec

des branches du profil en U rentrées de manière à former des barres conductrices (18), que le rail de support (5) présente une forme en double T avec des rainures (19) qui reçoivent les barres conductrices (18), et que le boulon de verrouillage (10) dépasse du rail de support (5) dans l'espace en U du rail profilé (4).

12. Pare-douche pour baignoires selon la revendication 11, caractérisé par le fait que l'axe de support (12) du crochet de verrouillage (11) est fixé sur le dos du U du rail profilé (4).

13. Pare-douche pour baignoire selon la revendication 1, caractérisé par le fait que le crochet de verrouillage (11) est constitué par un évidement (20) échelonné en largeur dans le rail profilé (4), et que le boulon de verrouillage (10) est réalisé sous la forme d'un boulon à diamètre échelonné qui s'engage dans ledit évidement (20).

14. Pare-douche pour baignoires selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, caractérisé par le fait que le rail profilé (4) est réalisé en aluminium et le rail de support (5) en matière plastique (ou inversement).

15. Pare-douche pour baignoires selon la revendication 14, caractérisé par le fait que le boulon de verrouillage (10) est réalisé en métal et noyé dans la matière plastique du rail de support (5).

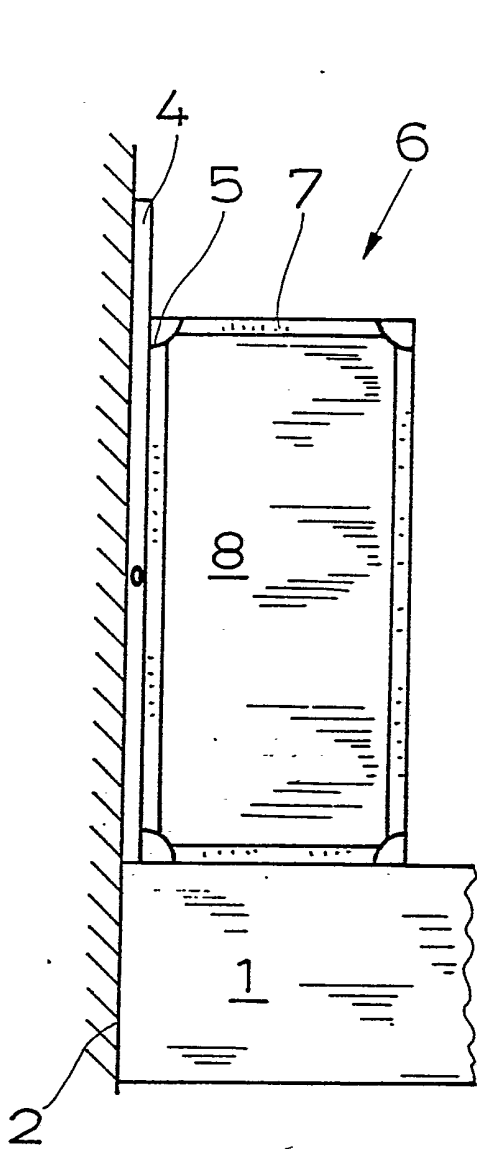


Fig. 1a

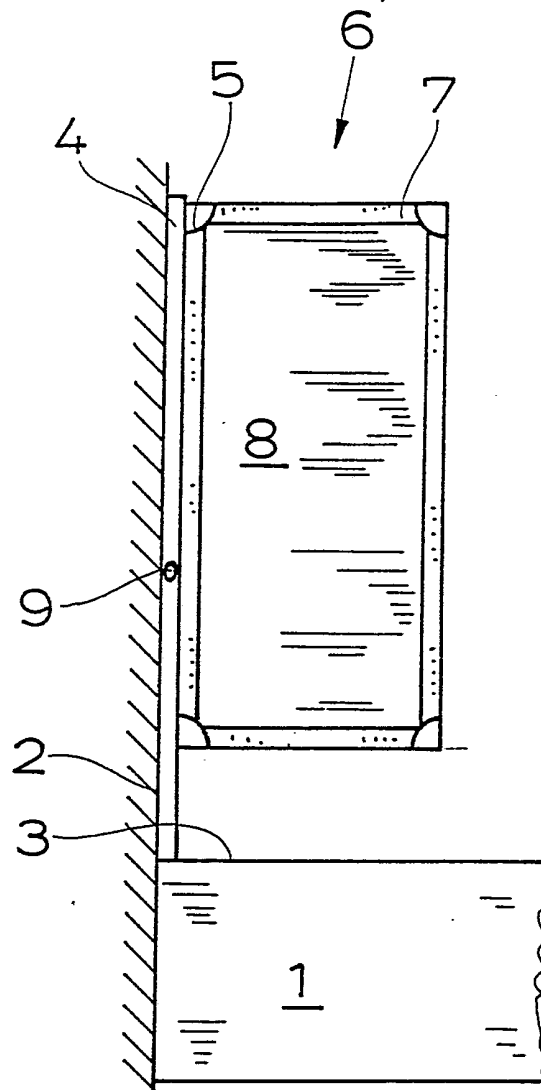


Fig. 1b

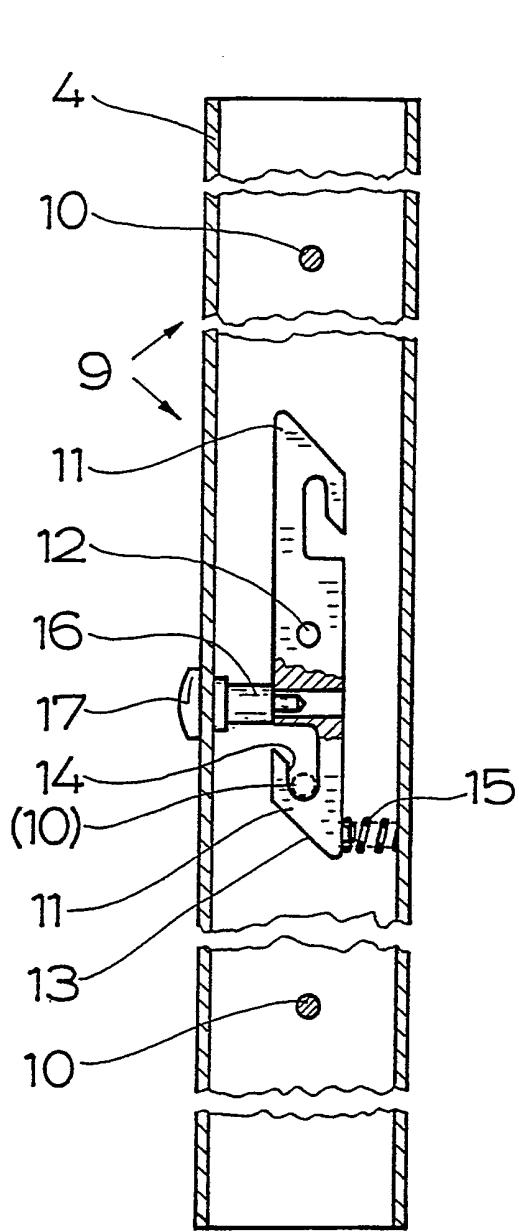


Fig. 2

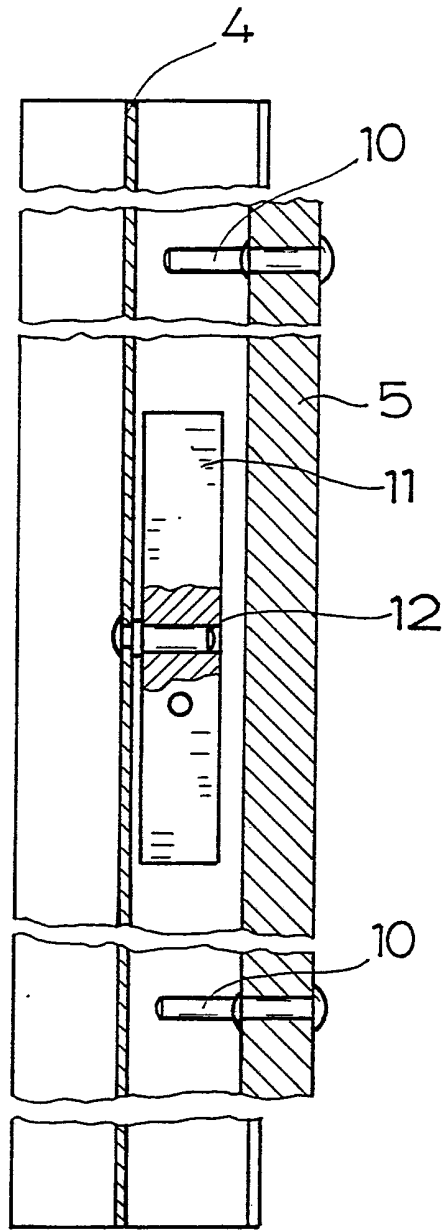


Fig. 3

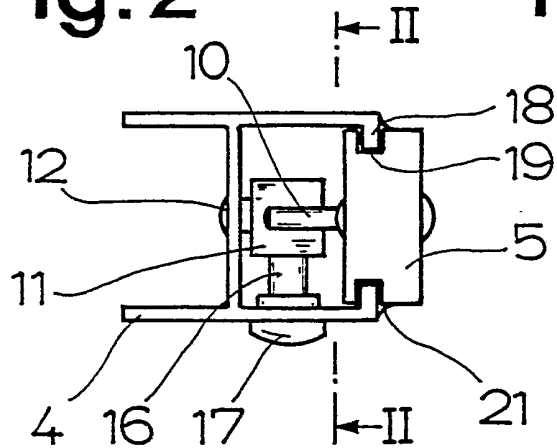


Fig. 4

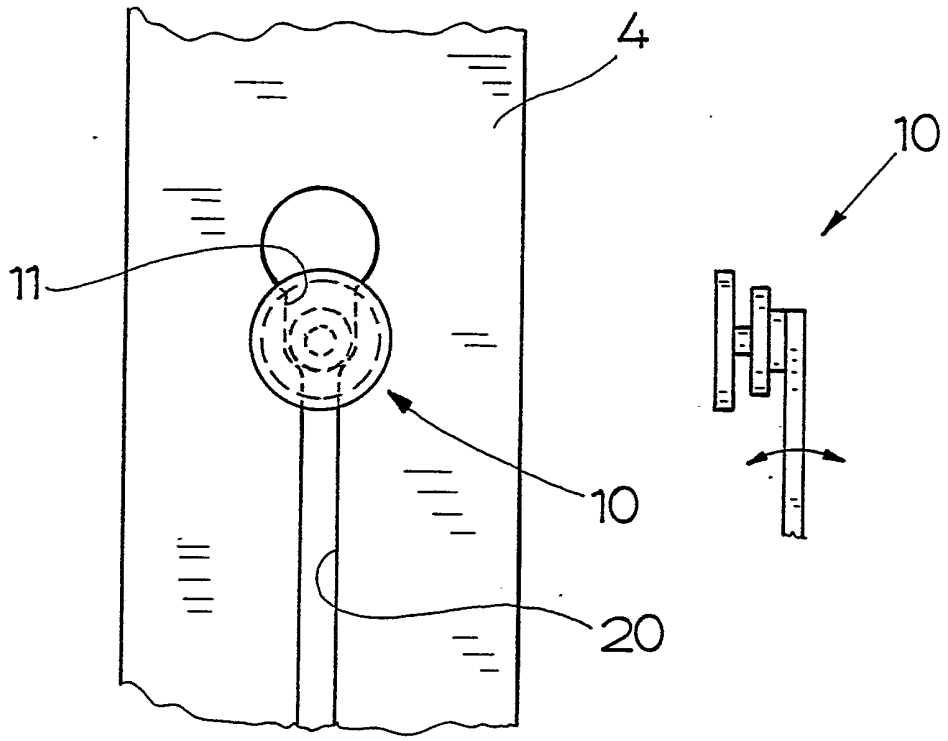


Fig. 5